

# Masque obligatoire autour des écoles, collèges et lycées

Le maire, Hervé Maunoury, avait souhaité rendre le masque obligatoire aux abords des écoles, collèges et lycées lors du conseil municipal, lundi, pour limiter la propagation du coronavirus. Une décision intervenue après la découverte de deux cas positifs, au pôle élémentaire La Crosse. Mercredi, la préfecture a autorisé cet arrêté. « **Le port du masque de protection par toute personne âgée de 11 ans ou plus** » est désormais obligatoire aux abords de toutes les écoles maternelles et primaires, collèges et lycées de Falaise, « **au moment de l'entrée et la sortie des élèves** ».

Cet arrêté s'applique au sein d'une « **zone de vingt mètres située de part et d'autre de chacun des accès aux établissements scolaires.** »

Il s'applique jusqu'au vendredi 16 octobre. Le non-respect de ces dispositions « **expose son auteur à une amende forfaitaire de 135 €** ».